

1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2017

REUNION DES 30 ET 31 MARS

N° 2017/O1/017

**QUESTION ORALE DEPOSEE par le Mme Marie-Antoinette
SANTONI-BRUNELLI AU NOM DU GROUPE
« LE RASSEMBLEMENT »**

OBJET : **Opérationnalité des dispositifs en faveur du commerce de proximité
et des centres urbains.**

Monsieur le Président de l'ADEC,

Lors de la session de 26 et 27 janvier dernier, dans le cadre de la réponse que vous avez apportée à la question orale relative au commerce en difficulté dans les centres-villes, vous avez informé notre assemblée que :

« Dès cette année, c'est au total plus de 5 millions d'euros qui seront mobilisables en additionnant toutes les sources de financement prévues. Au minimum 20 millions d'euros seront injectés d'ici à 2020 pour les TPE et les centres urbains. Cette action est donc à la fois consécutive, immédiate et pérenne. »

Par ailleurs, l'article 39 de la délibération n° 16/293 AC en date du 14 décembre 2016 ayant approuvé le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I), demande que soit soumis à l'Assemblée de Corse un dispositif de type FISAC territorialisé. Le rapport précise pour sa part que sa mise en œuvre se fera par le biais d'appel à projets.

Aujourd'hui les EPCI et les collectivités se saisissent de ces problématiques, c'est notamment le cas de la CAPA et de la Ville d'Ajaccio, et des projets sont susceptibles d'être rapidement soumis afin de répondre aux attentes des commerçants et artisans de nos centres-villes.

Dans ce cadre, pouvez-vous apporter les précisions suivantes quant aux modalités d'accès à ces mesures :

- dans quel calendrier envisagez-vous de soumettre à l'assemblée de Corse le dispositif FISAC territorialisé ? et le lancement des premiers appels à projets qui s'y rapportent ?

- dans l'attente, les 5 millions d'euros affectés à ce type d'opération que vous avez évoqués, sont-ils d'ores et déjà mobilisables sur la base des dispositifs déjà approuvés par notre assemblée ?

Je vous remercie.